

Dénomination et adresse de la caisse d'assurances sociales

Modèle 3P3 / F

Références: _____

Déclaration relative aux enfants placés

En vue de la répartition des allocations familiales dues en faveur de l'enfant cité ci-dessous, nous vous prions de répondre aux questions suivantes.

Nous attirons votre attention particulière sur l'obligation que vous avez de nous signaler **immédiatement** tout départ définitif d'un enfant qui vous a été confié ainsi que les cas d'abandon constatés, comme il est déterminé par les réponses à la question 6 ci-dessous.

Toute négligence ou omission de votre part à ces deux égards pourrait entraîner des paiements indus dont vous seriez responsable.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur

Contrôle de la période du _____ au _____

Nom _____

Prénoms _____

Date de naissance _____

Domicile _____

Observations _____

Questionnaire à compléter par l'institution où l'enfant est placé ou par le particulier auquel l'enfant a été confié.

Questions	Réponses
1. Etes-vous une institution? Si oui : quelles sont les dénomination précise et adresse complète de votre institution ?	1. _____ _____ _____
2. Etes-vous une maison familiale ? Si oui : quelles sont les dénomination précise et adresse ?	2. _____ _____ _____
3. Quels sont, si vous êtes un particulier, vos nom, prénoms et adresse complète ? Précisez si vous êtes travailleur salarié ou indépendant.	3. _____ _____ _____

(voir verso)

Questions	Réponses
<p>4. Au cours de la période visée ci-dessus, l'enfant précité se trouvait-il totalement ou partiellement à charge d'une autorité publique, c'est-à-dire le Ministère de la justice, le Ministère de la santé publique, le Fonds spécial d'assistance institué par la loi du 27.6.1956, les Centres Publics d'Action Sociale, les services personnalisés ou non, créés, financés et gérés, soit par l'Etat, soit par les provinces, soit par les communes pour remplir, à titre exclusif ou principal, une mission d'assistance publique et/ou de protection sociale de la jeunesse ?</p> <p>a. Si oui : indiquez avec précision cette autorité</p> <p>b. Si non : l'enfant en question est-il resté placé pendant toute la période précitée, par l'intermédiaire simplement administratif d'une autorité publique, sans intervention financière de cette dernière ?</p> <p>Si votre réponse à cette question est également négative, indiquez :</p> <p>1° les périodes au cours desquelles cet intermédiaire simplement administratif n'a pas opéré.</p> <p>2° si, au cours de ces périodes, d'autres personnes privées ou morales ont acquitté les frais d'entretien de l'enfant.</p> <p>5. Quelle est la date exacte à laquelle vous avez accueilli l'enfant?</p> <p>6. a) Les parents ou les personnes qui les remplacent versent-ils une redevance pour l'entretien de l'enfant ? *</p> <p>b) ces personnes s'intéressent-elles à l'enfant (vacances, week-ends, correspondance, cadeaux, etc.) ?</p> <p>c) rendent-elles visite à l'enfant?</p> <p>Si vos réponses aux questions posées sous a), b) et c) sont négatives, l'enfant serait considéré comme abandonné et la caisse d'allocations familiales en avisera le Juge de la jeunesse pour qu'il donne une destination au tiers des allocations familiales.</p> <p>7. Durant la période indiquée, l'enfant vous a-t-il quitté définitivement, et, dans l'affirmative, à quelle date ?</p> <p>N.B.: Il vous incombe de communiquer immédiatement aux organismes d'allocations familiales compétents la date du départ définitif de l'enfant ainsi que son abandon éventuel.</p>	<p>a. _____</p> <p>b. _____</p> <p>1° _____</p> <p>2° _____</p> <p>5. _____</p> <p>6. a) inscrire oui ou non _____</p> <p>b) inscrire oui ou non _____</p> <p>c) inscrire oui ou non _____</p> <p>7. _____</p>

Déclaration à signer par le directeur de l'institution ou par le particulier chez qui l'enfant est placé

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Fait à _____, le _____

Signature

* Si l'enfant dépend d'une autorité publique telle que les Centres Publics d'Action Sociale, qui réclament directement une quote-part aux parents, il faut interroger cette autorité pour que vous puissiez répondre à cette question en connaissance de cause.